

D'autre part, je sais que lorsque nous étions au pouvoir j'étais, pour ma part, très inquiet de l'accroissement rapide des frais de cette exploitation et des frais envisagés qui étaient encore plus effarants. Nous pensions que peut-être ceux qui voulaient faire quelque chose de bien étaient un tout petit peu disposés,— voulant peut-être se montrer perfectionnistes,— à croire qu'ils pourraient disposer de fonds illimités leur permettant d'atteindre la perfection. Je ne dis pas que c'était là l'attitude prédominante à Radio-Canada mais je ne crois pas qu'elle était entièrement absente non plus.

Bien que je ne sois pas disposé à souscrire à tout ce que renferme le rapport de la Commission Fowler, il me semble que son intention fondamentale est sensée, c'est-à-dire qu'un certain montant devrait être affecté à Radio-Canada, avec les garanties nécessaires quant aux modifications de la valeur monétaire, et Radio-Canada devrait être informée que c'est tout ce qu'elle recevra pour les quatre ou cinq années suivantes et qu'elle devra se tirer d'affaires avec pareil montant, choisir les choses qu'elle croit les plus importantes et éliminer celles qui le sont moins. Je sais qu'au cours des deux dernières années ou à peu près où nous étions au pouvoir nous avons soumis l'Office du film à un régime de ce genre et il m'a semblé que cela a eu un très bon effet sur l'attitude de ces gens-là en ce qui concerne leurs dépenses. Je crois que quelque chose dans ce goût-là serait à vrai dire la meilleure façon d'agir.

La Commission Fowler recommande trois méthodes différentes. Sur ces trois méthodes, je crois qu'il serait stupide de ma part de formuler quelque observation que ce soit parce que le gouvernement aura probablement une quatrième méthode à proposer et nous ferions mieux de discuter la proposition elle-même plutôt qu'une proposition purement hypothétique. Mais j'ose espérer que le gouvernement ne songera jamais à présenter des crédits annuels qui auraient inévitablement pour effet de transformer Radio-Canada en quelque chose d'analogue à un ministère du gouvernement. Je ne saurais concevoir qu'il serait possible de faire cela au moyen des crédits annuels sans exercer directement et, plus particulièrement de façon indirecte, des pressions sur cet organisme qui, je crois, deviendrait politique et partisan tôt ou tard.

Ceci m'amène évidemment au troisième problème, c'est-à-dire celui qui, je crois, est de tous le plus important mais qui, je le crois également, est le moins difficile à résoudre. Je veux dire le problème de la réglementation. Bien que j'aie éprouvé quelque sympathie pour le sentiment qui a suscité la propagande exercée par l'Association canadienne

des radiodiffuseurs,—le nom de cet organisme est un peu plus compliqué maintenant,—je crois que ce sentiment était fallacieux. Il n'a jamais été prévu que nous dussions avoir deux réseaux tels que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Il n'a jamais été prévu en aucun temps et par aucun parlement qu'il dût y avoir plus d'un réseau de radiodiffusion au sein duquel le secteur privé ferait pendant au secteur public.

Je n'ai jamais eu l'impression qu'il y eût quelque chose de mauvais en principe ou même en pratique,—la Commission Fowler le précise également,—dans la réglementation des stations privées par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. J'avoue d'ailleurs que je comprenais fort bien le sentiment de certains des exploitants de stations privées en ce qui concerne la direction exercée à leur égard par les employés de Radio-Canada. Ils n'avaient pas tort d'affirmer, il me semble, que ce qui les irritait, c'était moins la surveillance exercée sur eux par le bureau des gouverneurs ou par des personnes relevant directement de celui-ci, que le fait que cette surveillance était parfois exercée par des employés de rangs inférieurs. Selon eux, cela provoquait parfois des oppositions entre les stations privées et certaines stations publiques, ce qui était peut-être regrettable. Je ne connais pas personnellement la question, mais je crois qu'on peut en effet défendre la solution essentielle proposée dans le rapport Fowler et selon laquelle il ne devrait exister qu'une commission unique chargée de régir à la fois les unes et les autres, mais que la surveillance ne devrait pas être exercée par ceux qui exploitent la radio d'État. Cela me semble une solution excellente.

Mais ce qui importe encore davantage, et ce sur quoi j'insiste par-dessus tout, c'est que la radio officielle devrait être aussi libre vis-à-vis les pouvoirs publics que l'est la magistrature. Ce qui importe, c'est de trouver une formule,—je ne jurerais pas que cette formule figure dans le rapport de la Commission Fowler,—selon laquelle il serait absolument impossible pour le gouvernement de céder à la tentation d'utiliser tous les moyens légitimes à sa disposition afin de servir ses propres intérêts. Il ne faudrait pas qu'il puisse être tenté,—tentation à laquelle sont assurément soumis toutes les personnalités occupant des postes de commande,—d'exercer certaines pressions sur les personnes à qui on a confié cet office important, qui, selon nous, doit être vraiment national et appuyé par l'État. Il ne faudrait pas qu'on puisse ainsi favoriser un parti politique, un groupe ou un corps de doctrines aux dépens d'un autre. Nous ne voulons pas d'une radio-télévision à caractère totalitaire. S'il nous faut un régime national, il faudra que celui-ci soit financé par l'État